pas moins de cinq premiers médecins: Dailleboust, plus connu sous le nom de Dalibour, Ribbitz de la Rivière, André de Laurens, Antoine Petit et Pierre Milon."

D'autre part, d'après les Archives Nationales, (*Comptes de la maison du roi, K K*, 150), Jehan d'Aillebout aurait succédé en 1593 à Marc Miron comme premier médecin du roi.

Si Jean d'Aillebout ne devint premier médelin qu'en 1593, il était déjà depuis quelques années l'un des médecins de Henri IV. Voici en effet ce qu'écrit Sully dans ses *Mémoires*, (*Liège* 1738, *II, p.* 13) au sujet du premier siège de Paris en 1590:

"Le roi se retira sur la montagne de Montmartre, pour être à portée de donner du secours à ceux qui en auraient besoin. Il se plaça dans l'abbaye, où il fut suivi non seulement des blessés, qui ne pouvaient partager la gloire de cette nuit, mais encore de tous les vieillards et des gens de robe et de plume. Il me donna place à la fenêtre, par laquelle il regardait l'action, et il s'entretint, pendant qu'elle dura, avec du Plessis, Rusé, de Fresne, d'Alibour et moi."

S'il faut en croire le bon chroniqueur Pierre de l'Estoile, Jean d'Aillebout eut l'honneur, à l'occasion de la naissance de César de Vendôme, d'encourir la disgrâce de la célèbre maîtresse de Henri IV, Gabrielle d'Estrées et mourut même empoisonné par son ordre.

Voici comment Pierre de L'Estoile raconte cette aventure dans ses *Mémoires et Journaux* (édition Lemerre, 1888, t. 6, p. 218-219):

"24 juillet 1594. — Ce jour même, on eut des nouvelles à Paris de la mort de M. Daliboust, premier médecin du Roy, auquel on disait qu'une parole libre qu'il avait dite à Sa Majesté touchant son petit Caesar, avait cousté la vie, non de la part du Roy qui ne cognoit point ces bestes et monstres de poisons, mais de la part de celle, (comme tout le monde tenoit) qui s'y sentoit intéressée: à laquelle le Roy contre sa promesse l'avoit redit, ne pensant qu'il en deust couster la vie à ce bon homme de médecin, fidèle serviteur de Sa Majesté."

Sully, qui n'aimait guère Gabrielle d'Estrées, alors Mme de Liancourt, s'étend un peu plus longuement sur cette affaire, dans ses *Mémoires*, mais il a la précaution de se retrancher derrière Harlay de Sancy:

"Je ne sais si le conte que je vais rapporter, a jamais été, en effet, autre chose qu'un conte: En ce cas, Sancy n'en auroit que plus de tort de lui avoir donné cours: Quoi qu'il en soit, voici comme il